

---

**Assemblée générale annuelle du Conseil d'administration,  
Mercredi le 7 avril 2021, 19 h,  
Séance tenue en visioconférence**

---

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

|                                    |        |
|------------------------------------|--------|
| M. Michel Lambert                  | Membre |
| M <sup>me</sup> Mélanie Guilmette  | Membre |
| M. Pierre Bégin                    | Membre |
| M. Denis Demers                    | Membre |
| M <sup>me</sup> Nathalie Racicot   | Membre |
| M <sup>me</sup> Sarah Demers       | Membre |
| M <sup>me</sup> Marianne Métivier  | Membre |
| M <sup>me</sup> Cindy Charron      | Membre |
| M <sup>me</sup> Denise Deshaies    | Membre |
| M <sup>me</sup> Sarah-Maude Gagnon | Membre |

**II Y A QUORUM**

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

|                                  |  |
|----------------------------------|--|
| M. Ernesto Salvador Cobos        | Conseiller en consultations publiques, Ville de Québec                   |
| M <sup>me</sup> Hélène St-Pierre | Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec                  |
| M <sup>me</sup> Alexandra Mauger | Conseillère en consultations publiques, Ville de Québec                  |
| M. Patrick Voyer                 | Conseiller municipal, district des Monts, arrondissement de Charlesbourg |
| M <sup>me</sup> Kathleen Breault | Secrétaire de soutien  |

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M. Ernesto Salvador Cobos présente les outils Zoom aux participant.e.s à l'assemblée.

M. Michel Lambert ouvre l'assemblée à 19h00 et souhaite la bienvenue aux participant.e.s.

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

### Projet d'ordre du jour

|  |         |
|--|---------|
| 1. Ouverture de l'assemblée  | 19 h 00 |
| 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour  | 19 h 05 |
| 3. Élections   | 19 h 10 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Informations relatives au déroulement des élections</li><li>• Appel de candidatures</li><li>• Présentation des candidates et des candidats</li><li>• Ouverture du scrutin</li></ul>                            |         |
| 4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 7 octobre 2020  | 19 h 40 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Affaires découlant du procès-verbal</li></ul>  |         |
| 5. Rapport annuel et états financiers 2020   | 19 h 50 |
| <ul style="list-style-type: none"><li>• Présentation du rapport annuel</li><li>• Présentation des états financiers</li><li>• Période de questions et commentaires du public</li><li>• Ratification du rapport annuel et des états financiers</li></ul> |         |
| 6. Période d'information du conseiller municipal   | 20 h 20 |
| 7. Période de questions et commentaires du public  | 20 h 35 |
| 8. Divers  | 20 h 50 |
| 9. Levée de l'assemblée  | 21 h 00 |

M. Michel Lambert demande s'il y a ajout ou modification de sujets à l'ordre du jour.

M. Michel Lambert suggère d'ajouter les points «Présentation sur les limites de vitesses» et «Présentation des postes d'officiers au sein du Conseil» au point *Divers*.

### **RÉSOLUTION NDL-21-AGA-01**

Sur une proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M. Pierre Bégin, il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts susmentionnés.

*Adoptée à l'unanimité*

### 3. ÉLECTIONS

#### Informations relatives au déroulement des élections

Ayant été nommé président de l'élection lors de la dernière assemblée du CQNDL (résolution 21-CA-09), M. Ernesto Salvador Cobos débute l'animation des élections.

À l'aide d'un support visuel, il présente sommairement la raison d'être d'un conseil de quartier, sa mission, ses mandats, sa composition et la durée des mandats de ses administrateurs.

Cette année, un total de cinq (5) postes sont à pourvoir au sein du Conseil de quartier Notre-Dame-des-Laurentides :

- trois (3) postes femmes (un mandat d'un an, deux mandats de deux ans)
- deux (2) postes hommes (deux mandats de deux ans)

Trois autres postes cooptés sont également possibles au sein du conseil d'administration.

M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette, M. Pierre Bégin et M. Denis Demers en sont à leur deuxième année de mandat se terminant en mars 2022 inclusivement.

#### Appel de candidatures, présentation des candidats et scrutin

Cinq candidatures féminines et trois candidatures masculines ont été reçues.

Du côté féminin, M<sup>me</sup> Sarah Demers, M<sup>me</sup> Cindy Charron et M<sup>me</sup> Marianne Métivier ont déposé leur candidature. À tour de rôle, les candidates se présentent et partagent leurs motivations à s'impliquer au sein du Conseil. Deux autres candidatures féminines ont été reçues, mais ces candidates ne sont pas présentes à l'assemblée.

M<sup>me</sup> Sarah Demers, M<sup>me</sup> Cindy Charron, M<sup>me</sup> Marianne Métivier sont donc élues. M. Ernesto Salvador Cobos demande si l'une d'elles serait intéressée par le mandat d'un an. M<sup>me</sup> Marianne Métivier se propose pour le mandat d'un an.

Du côté masculin, M. Michel Lambert a déposé sa candidature. Deux autres candidatures masculines ont été reçues, mais les candidats ne sont pas présents à l'assemblée. Après s'être présenté, M. Michel Lambert est donc élu pour un mandat de deux ans.

On félicite les quatre candidats pour leur nomination. M. Ernesto Salvador Cobos communiquera avec les personnes qui ont envoyé leur candidature, mais qui ne se sont pas présentés à l'AGA, afin de connaître leurs intentions.

Le Conseil compte ainsi sept membres administrateurs sur une possibilité de huit membres élus. M. Ernesto Salvador Cobos rappelle également la possibilité de coopter d'autres membres au sein du conseil d'administration jusqu'en février 2022 inclusivement.

Comme M<sup>me</sup> Nathalie Racicot ne se représentera pas, les membres saluent sa dernière présence en assemblée et la remercient de son implication au sein du Conseil.

Le scrutin prend fin.

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 7 OCTOBRE 2020**

M. Michel Lambert soumet aux membres le procès-verbal de la dernière AGA et demande s'il y a des modifications à y apporter.

##### **RÉSOLUTION NDL-21-AGA-02**

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Racicot, il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 7 octobre 2020.

*Adoptée à l'unanimité*

##### **Affaires découlant du procès-verbal**

Ces points seront abordés à travers la présentation du rapport annuel 2020.

#### **5. RAPPORT ANNUEL ET ETATS FINANCIERS 2020**

##### **5.1 Présentation du rapport annuel**

M. Michel Lambert présente le contenu du rapport annuel aux membres de l'assemblée et résume les dossiers sur lesquels le Conseil a travaillé : la sécurité routière et piétonnière, la vigie quant aux projets immobiliers et aux espaces verts, le tout en s'étant adapté aux mesures instaurées par la COVID-19.

##### **5.2 Présentation des états financiers**

M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette fait lecture de la conclusion du rapport et indique que le budget de fonctionnement du Conseil de quartier de Notre-Dame-des-Laurentides a été de 1499,86 \$ pour l'année 2020 et que les frais de fonctionnement ont représenté 650,37 \$ pour la même année.

##### **5.3 Période de questions et commentaires du public**

Il n'y a pas d'intervention.

##### **5.4 Ratification du rapport annuel et des états financiers**

##### **RÉSOLUTION NDL-21-AGA-03**

Sur proposition de M. Michel Lambert, appuyé par M<sup>me</sup> Denise Deshaies, il est résolu d'adopter les états financiers du CQNDL 2020.

*Adoptée à l'unanimité*

## **RÉSOLUTION NDL-21-AGA-04**

Sur proposition de M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette, appuyée par M. Pierre Bégin, il est résolu d'adopter le rapport annuel 2020 du CQNDL.

*Adoptée à l'unanimité*

### **6. PÉRIODE D'INTERVENTION PAR LE CONSEILLER MUNICIPAL**

M. Patrick Voyer salue la nomination des anciens comme des nouveaux membres.

Le conseiller municipal débute en amenant que les changements de vitesse liés à la Stratégie de sécurité routière de la Ville entreront en vigueur en mai et juin pour le secteur de Charlesbourg.

Concernant le manque d'arbres dans le Parc Notre-Dame-des-Laurentides, le directeur de la foresterie de la Ville de Québec contactera le Conseil à ce sujet. Il a d'ailleurs communiqué avec le citoyen qui avait soumis la demande à M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette pour faire une visite du parc et analyser la situation.

M. Patrick Voyer annonce qu'un contrat a été fait avec le Réseau de transport de la Capitale pour un transport à la demande, notamment dans le secteur NDL. Les citoyen.ne.s pourront dès cet automne appeler le RTC pour obtenir un transport au même tarif qu'un passage d'autobus régulier. Un véhicule de 8 places viendra chercher ou reconduire la personne chez elle ou tout près. M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette s'interroge sur les heures auxquelles les citoyen.ne.s pourront avoir accès à ce service. M. Patrick Voyer explique que ce service vise à s'agencer avec les horaires d'autobus, mais il reviendra avec une confirmation si d'autres heures de service (fins de semaine, bus couche-tard, etc.) seront également au menu.

M. Pierre Bégin a constaté la présence d'une affiche de promoteur pour des maisons livrées en 2022, entre la rue de l'Angelot et la quincaillerie Canac. Il demande au conseiller si le promoteur a reçu les autorisations du Ministère de l'environnement de la Lutte aux changements climatiques. M. Patrick Voyer prend en note la question et reviendra avec une réponse pour le Conseil.

M. Pierre Bégin demande au conseiller s'il a eu un compte-rendu au sujet de la coupe d'arbres entre la rue de l'Angelot et la quincaillerie voisine. M. Patrick Voyer répond que la situation la plus probable serait que des citoyens, non identifiés, seraient allés couper des arbres pour se faire du bois de chauffage.

M. Pierre Bégin demande par ailleurs s'il y aura des travaux dans les rues du quartier cette année. M. Patrick Voyer reviendra au Conseil avec une réponse à ce sujet.

M. Pierre Bégin souligne au conseiller municipal qu'il est satisfait de voir que la pancarte de vitesse au coin des rues Loiret et des Cyprés, qu'il avait jugée trop haute et mal placée, ait été déplacée à un meilleur endroit suite à sa demande.

M<sup>me</sup> Sarah Demers demande si une réfection des trottoirs de la rue de la Polyvalente est prévue. M. Patrick Voyer reviendra avec la réponse sous peu.

M. Denis Demers demande s'il devrait y avoir une zone tampon végétale de 10 mètres entre les nouveaux développements derrière la rue de l'Angelot et les constructions actuelles. M. Patrick Voyer confirme que cette obligation devra être respectée et que des inspecteurs feront des vérifications. Les citoyens peuvent évidemment appeler à la Ville s'ils observent un non respect de cette réglementation.

M. Denis Demers demande également s'il y a eu du développement quant à l'analyse pour un trottoir sur la rue Sophia-Melvin. M. Patrick Voyer répond que suite à la première conclusion qu'il a eu, non satisfaisante, il a demandé à la Ville de retravailler l'analyse de la situation, puisqu'il y a eu beaucoup de développement résidentiel depuis la demande de trottoir initiale. Il fait mention que la limite de vitesse sur la rue Sophia Melvin sera également abaissée.

## **7. PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES AVEC LES CITOYENS**

M<sup>me</sup> Sarah-Maude Gagnon demande s'il y a actuellement un projet pour améliorer la sécurité routière près de l'école du Boisé. Elle a constaté que les traverses et la circulation y sont problématiques. M. Patrick Voyer confirme que pour toutes les écoles de la Ville, les parcours scolaires seront revus et que la traverse sera améliorée, avec notamment une lumière plus voyante ainsi qu'une meilleure peinture pour les lignes au sol. Des policiers feront également l'analyse des zones accidentogènes et scolaires. En plus de mesurer la vitesse, des nouvelles stèles enregistreront désormais les vitesses des automobilistes, pour obtenir un meilleur diagnostic de la circulation routière où elles seront installées.

M<sup>me</sup> Sarah-Maude Gagnon mentionne également le peu de voies cyclables dans le quartier, dont une augmentation permettrait d'enrichir le quartier.

M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette seconde les propos de M<sup>me</sup> Sarah-Maude Gagnon pour la sécurité routière dans le secteur du Boisé. Elle amène que la conduite rapide des automobilistes nécessiterait l'ajout de lumières plutôt que de traverses piétonnes.

Elle fait également mention de l'intersection des rues de la Rivière Jaune, de la Durance et du boulevard Henri-Bourassa, qu'elle considère très dangereuse. Elle suggère qu'un rond-point pourrait améliorer la sécurité et la fluidité des automobilistes.

M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette demande ensuite ce qu'il advient des bâtiments sur le terrain de Sibéria Spa au nord de la Rivière Jaune. M. Patrick Voyer mentionne qu'il n'y a pas de projet concret prévu pour le moment, bien qu'il y ait déjà eu mention d'hôtels ou de site de jeu. Comme le terrain se situe dans le bassin versant, des contraintes environnementales se sont rajoutées. Les bâtiments seront éventuellement rasés et les propriétaires travaillent actuellement à élaborer un projet en règle.

M<sup>me</sup> Mélanie Guilmette a reçu une question d'un citoyen au sujet des modalités pour établir un potager communautaire. M. Patrick Voyer réfère au 311, où un responsable

pourra expliquer les tenants et les aboutissants d'un jardin communautaire, en lien avec un nouveau programme de la Ville.

M<sup>me</sup> Sarah Demers indique qu'il y a présence de nombreux feux dans le secteur des bâtiments abandonnés au bout de la rue de la Polyvalente. M. Patrick Voyer répond que les policiers effectuent régulièrement des rondes dans le secteur, où des feux sont allumés et des campements sont construits par des jeunes et des moins jeunes

M<sup>me</sup> Denise Deshaies suggère qu'on ajoute le procès-verbal de la dernière AGA et le rapport annuel sur le site du Conseil de quartier lorsqu'on annonce la prochaine AGA pour éviter de les lire en séance. M. Ernesto Salvador Cobos répond que la Ville ne rend public qu'un document qui a déjà été adopté. Les versions «projet» des documents sont partagées à l'avance avec les administrateur.trice.s et les abonné.e.s du Conseil de quartier, mais il prend note de la demande et s'informerait si c'est possible de le faire.

## **8. DIVERS**

### Présentation sur les limites de vitesses

M. Michel Lambert résume la présentation à laquelle il a assisté, en séance virtuelle, au sujet des nouvelles limites de vitesse dans la Ville.

- Les limites à 30 km /h toucheront principalement les rues résidentielles, cela signifiant qu'elles représenteront 60 à 65% des rues (par rapport à 17% actuellement).
- Les rues à 50 km/h, qui font le lien entre les différents quartiers, représenteront 25 % (par rapport à 81% actuellement).
- Les rues à 40 km/h représenteront environ 13 à 17% des rues.

Les arrondissements de Charlesbourg et Limoilou seront les premiers où l'instauration des nouvelles limites se fera, suivis par les autres arrondissements.

7000 panneaux de circulation seront ajoutés dans la Ville, de même que 35 afficheurs de vitesse qui feront des analyses de statistiques, de la signalisation lumineuse, une possibilité de 41 endroits pour des photo-radars et l'affectation de 18 policiers à la circulation routière de la Ville.

M. Patrick Voyer indique que les cartes devraient être publiées sur le site de la Ville sous peu et que les mesures prendront effet en mai et juin pour Charlesbourg.

## 9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu de lever l'assemblée. Il est 20h55.

*Adoptée à l'unanimité*

Procès-verbal rédigé par M<sup>me</sup> Kathleen Breault et révisé par M. Michel Lambert et M. Pierre Bégin.

*SIGNÉ*

*SIGNÉ*

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

M. Michel Lambert, président

M. Pierre Bégin, secrétaire